

Lettre de mission du collège d'experts extérieurs

« L'enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles à l'horizon 2030 »

Rétroactes

Afin de permettre à l'ARES de poursuivre sa mission générale d'instance d'avis et de force de proposition auprès du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FW-B), le Conseil d'Administration, sur proposition de son Président, a approuvé la proposition de recourir à un collège d'experts extérieurs dans le cadre d'une première mission thématique.

Objectifs

Le Conseil d'Administration souhaite en effet que l'ARES puisse faire appel à un collège d'experts extérieurs afin d'effectuer une analyse prospective et émettre des propositions sur des thématiques spécifiques. Cette analyse et ces propositions, élaborées de manière indépendante, devront nourrir les travaux de l'ARES, en particulier son Conseil d'administration et son Conseil d'orientation.

Il est attendu du collège d'experts extérieurs d'analyser le paysage de l'enseignement supérieur de la FW-B, son fonctionnement, sa gouvernance, ses forces et faiblesses, au regard des défis actuels et futurs auxquels la FW-B est et sera confrontée à l'horizon 2030. Ces défis concernent notamment la place de l'enseignement supérieur dans le développement sociétal, la massification continue de l'enseignement supérieur, l'évolution démographique, la nécessité de diversification et de renforcement des sources de financement, la qualité et l'excellence de l'enseignement et de la recherche, l'impact des développements technologiques et notamment du numérique, la diversification des missions de l'enseignement supérieur et la mondialisation.

Sur base de cette analyse prospective du paysage de l'enseignement supérieur de la FW-B, le collège d'experts extérieurs émettra des propositions concrètes quant aux actions qu'il suggère de faire mener par les différents acteurs de l'enseignement supérieur : établissements d'enseignement supérieur, enseignants et chercheurs, étudiants, instances faitières (ARES, pôles académiques, etc.), Gouvernement et autorités politiques, etc. Le cas échéant, ces propositions pourront revêtir un caractère particulièrement innovant et original, et s'écarter des cadres actuels connus en FW-B.

Thématiques

Depuis le milieu des années 90, le paysage de l'enseignement supérieur de la FW-B a vécu des évolutions importantes à un rythme régulier, ces évolutions répondant tant à des facteurs internes qu'à des facteurs externes.

La réforme du paysage de l'enseignement supérieur, débutée en 2014, marque une nouvelle étape dans cette évolution, qui entend permettre à l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique de mieux répondre aux défis

d'aujourd'hui et de demain. La réforme, qui s'est construite sur la base d'une consultation de ces acteurs, vise essentiellement trois objectifs :

- Favoriser l'excellence de l'enseignement supérieur et de la recherche grâce notamment à une offre cohérente des programmes d'enseignement supérieur ;
- Garantir la démocratisation de l'enseignement supérieur grâce notamment à une offre de formation de proximité ;
- Renforcer les liens entre enseignement/formation, recherche et service à la société.

Afin de poursuivre ces objectifs, l'ARES a été établie afin de coordonner, soutenir, favoriser la collaboration entre tous les établissements d'enseignement supérieur de la FW-B dans la réalisation de leurs missions. L'ARES mène ainsi des missions spécifiques et complémentaires avec les Pôles académiques, les établissements d'enseignement supérieur et l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique. Si cette réforme pourra certainement répondre de manière structurelle à certains défis d'aujourd'hui et de demain, elle est également révélatrice des caractéristiques et des forces et faiblesses de notre enseignement supérieur pour faire face à ces défis.

A titre de simple réflexion initiale, soulignons certaines de ces caractéristiques, en lien avec des défis spécifiques.

1. **La place de l'enseignement supérieur dans le développement sociétal.** Il est aujourd'hui indéniable que le développement de nos régions passe, notamment par un enseignement supérieur performant et de qualité. Que ce soit sur le plan économique, social, culturel ou citoyen, l'influence de l'enseignement supérieur et des hommes et des femmes qui en sortent avec fruits est significatif à bien des égards. Considérant les défis auxquels Bruxelles et la Wallonie sont aujourd'hui confrontés, une part de la réponse à ceux-ci devra nécessaire être trouvée dans l'enseignement supérieur.
2. **La massification de l'enseignement supérieur** est une tendance mondiale observée depuis le début des années 60 et qui s'est accélérée dans les années 2000 avec l'émergence de nouveaux acteurs mondiaux. En FW-B, depuis le milieu des années 80 jusqu'à aujourd'hui, on estime que la population étudiante a presque doublé – avec un accroissement plus important dans l'enseignement supérieur hors université. Cette évolution reflète la volonté politique – largement partagée – de démocratisation de l'enseignement supérieur. En effet, le système d'enseignement supérieur de la FW-B est généralement considéré comme « ouvert » en termes d'accès : sauf dans de rares exceptions, tout étudiant ayant obtenu son diplôme de fins d'études secondaires peut accéder à quasiment toute l'offre d'enseignement supérieur. Cette démocratisation se manifeste également dans des droits d'inscription maintenus à un niveau relativement faible.

Conséquence positive de cette massification, la FW-B atteint depuis plusieurs années déjà l'objectif européen de 40% au moins des jeunes d'une classe d'âge diplômés de l'enseignement supérieur. Mais les bons résultats obtenus sur cet indicateur montrent également des signes de fébrilité : d'une part, il tend à stagner là où il progresse encore fortement dans d'autres systèmes éducatifs ; d'autre part, un nombre significatif d'étudiants diplômés de l'enseignement supérieur ne poursuivent pas leurs études au-delà du niveau 6 (bachelier/bachelor ou 1^{er} cycle de l'enseignement supérieur) du Cadre

européen des certifications là où ils atteignent plus massivement le niveau 7 (master ou 2^{ème} cycle de l'enseignement supérieur) dans d'autres systèmes éducatifs.

La massification pose également des difficultés dans l'enseignement supérieur de la FW-B. Elles ont notamment trait aux capacités des établissements d'enseignement supérieur de faire face à une population croissante tout en garantissant un enseignement de qualité. Se pose donc la problématique du **(sous-)financement de l'enseignement supérieur**, et cela malgré les efforts consentis par les gouvernements successifs. Enfin, la réelle démocratisation de l'enseignement supérieur (sous-tendue par la massification) doit-elle aussi être examinée, notamment en lien avec la problématique du taux d'échec à l'entrée de l'enseignement supérieur, qui demeure élevé – autour de 50 à 60% en première année selon le type d'enseignement supérieur – et cela malgré les diverses mesures prises.

3. **La diversification de la population étudiante** constitue également un élément important à considérer dans l'évolution de l'enseignement supérieur. Le vieillissement de la population, l'évolution rapide du marché du travail, les demandes accrues de spécialisation exprimées par les employeurs, etc. exigent des établissements qu'ils puissent proposer des programmes adaptés et « adaptables ». Le renforcement de l'apprentissage tout au long de la vie se traduit aujourd'hui déjà par une extension de l'offre, bien au-delà de la formation initiale. Toutefois, on sait que la Belgique francophone n'obtient pas de résultats particulièrement brillants sur les indicateurs de taux de formation continue aux niveaux 5, 6 et 7 du Cadre européen des certifications en comparaison des systèmes éducatifs voisins. Pourtant, le développement de la formation continue est essentiel, notamment pour répondre aux aspirations de la population et au développement de la société, aux demandes spécifiques du marché du travail et de son évolution rapide, mais aussi pour offrir des opportunités de spécialisation ou professionnalisation dans des domaines spécifiques et ainsi « compenser » la tendance à une trop forte spécialisation de la formation initiale, comme souligné dans le point suivant.

Si la question du financement se pose une nouvelle fois, celle de la concurrence entre établissements d'enseignement mais également avec d'autres opérateurs (publics et privés), « externes » au champ de l'éducation (par exemple, des opérateurs de formation professionnelle, des entreprises privées, etc.), est d'ores et déjà centrale. De la même manière, l'évolution potentielle de l'offre en alternance n'appellera-t-elle pas une coordination accrue entre les établissements mais aussi une coopération renforcée avec les acteurs socio-économiques en Wallonie et à Bruxelles pour répondre aux besoins et attentes de chacun ?

4. Dans cette même perspective, **la diversité du paysage** de l'enseignement supérieur de la FW-B peut offrir une réponse à la massification, démocratisation et diversification. Cependant, dans un contexte où l'accent est mis de plus en plus sur l'employabilité des futurs diplômés, il existe une tendance accrue à la professionnalisation des programmes, également ceux considérés comme plutôt « académiques ». Celle-ci n'impacte-t-elle pas l'ensemble des établissements dans la poursuite de leurs missions, et plus spécifiquement dans leur contribution à la recherche, l'innovation ou la création ?

5. En ce qui concerne **la recherche**, son rôle, aux côtés de l'enseignement supérieur, est capital pour le développement d'une société forte. Y a-t-il une nécessité de renforcer davantage les synergies entre les différents secteurs, notamment de l'enseignement supérieur, afin de faire du triangle de la connaissance une réalité encore mieux affirmée en Belgique francophone ? Y a-t-il une nécessité d'une plus forte participation de nos établissements dans les projets et appels européens voire extra-européens, tels que ceux financés dans le cadre du programme « Horizon 2020 » ? Y a-t-il lieu d'accentuer davantage le recours aux sources de financement alternatives pour en améliorer encore la prise en charge ?

6. La question de la qualité et en particulier **l'assurance qualité** a été au centre du Processus de Bologne depuis son lancement à la fin des années 90 et a certainement vu les développements les plus fondamentaux et rapides. En FW-B, avec l'établissement de l'AEQES en 2002, un système d'évaluation externe de la qualité reposant sur une approche participative et formative d'évaluation des programmes a été mise en place. Cette approche assez unique en Europe (et dans le reste du monde) – étant donné que la majorité de systèmes d'assurance qualité se traduit par un système d'accréditation – révèle une volonté politique et institutionnelle forte de voir émerger une culture qualité au sein de l'enseignement supérieur et des établissements. Elle est également possible du fait du système d'habilitation par décret – et donc d'une sorte d'« accréditation » *ex ante*.

Si le système d'assurance qualité de la FW-B présente des avantages – par exemple, l'appropriation du système par les établissements, le dialogue continu entre l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur, la transparence des procédures, etc. – qui ont permis à l'AEQES d'être membre d'ENQA et listée sur le Registre EQAR, des défis se posent. Ceux-ci concernent tant les ressources internes pour assurer une approche programmatique et son suivi, mais aussi l'impact réel sur la qualité de ces programmes sachant que le champ d'évaluation de l'agence n'inclut pas tous les programmes. Par ailleurs, l'approche développée en FW-B pose la question de sa viabilité dans un paysage européen évoluant progressivement vers une ouverture des systèmes qualité qui permettrait aux établissements de choisir l'agence qualité en charge de les évaluer ainsi que leurs programmes.

7. **La mondialisation** a renforcé la nécessité d'internationalisation des établissements d'enseignement. L'enseignement supérieur et la recherche scientifique en FW-B s'inscrivent définitivement – et doivent continuer à s'inscrire – dans ce processus dynamique qu'est l'internationalisation, lequel se reflète notamment dans la population importante d'étudiants, de chercheurs et d'académiques provenant de l'étranger. Cependant, on observe encore aujourd'hui que la politique d'internationalisation demeure souvent focalisée sur la mobilité des étudiants et chercheurs, et en particulier sur le recrutement d'étudiants étrangers. Par ailleurs, il persiste une très grande diversité quant au degré d'internationalisation des établissements au sein de la FW-B. Enfin, comparativement aux établissements des régions ou pays limitrophes, la participation de nos établissements aux projets européens et internationaux – et donc l'accès à des financements additionnels importants – reste assez faible. Sans doute se pose ici la question d'une intégration plus systématique de l'internationalisation à la stratégie globale d'un établissement.

Résultats attendus

Le collège d'experts extérieurs rédigera un rapport synthétique, d'un nombre de pages de son choix mais relativement court, articulé essentiellement autour d'une analyse prospective du paysage de l'enseignement supérieur de la FW-B et des propositions quant à son/ses développements futurs pour faire face aux défis d'aujourd'hui et de demain. Il est ainsi attendu que le collège d'experts extérieurs développe une vision de l'enseignement supérieur de la FW-B à l'horizon 2030.

Considérant la composition du collège d'experts extérieurs – leur pays d'origine, leur expertise et expérience au niveau européen et international, leurs contributions quant aux développements de l'enseignement supérieur hors des frontières de la FW-B – le rapport synthétique pourra également inclure des exemples de bonnes (et moins bonnes) pratiques, d'expériences observées dans d'autres pays européens, en particulier dans les systèmes éducatifs voisins, dans une perspective notamment de benchmarking qualitatif.

Un projet de rapport devra être rédigé pour décembre 2016 ; le rapport sera finalisé pour mars 2017.

Méthodologie

Le collège d'experts extérieurs est libre dans le choix de ses méthodes de travail. Les experts travaillent de manière totalement indépendante de l'ARES et de ses différents organes. Cependant, à mi-parcours, le collège informera l'ARES de l'état d'avancement de ses travaux.

L'ARES veillera à garantir au collège d'experts extérieurs toutes les ressources nécessaires à son bon fonctionnement et à la réalisation de sa mission. Ainsi, à la demande du collège d'experts, l'ARES pourra faciliter l'audition de tout acteur de l'enseignement supérieur ou de la recherche en FW-B. Par ailleurs, l'ARES mettra notamment à disposition les salles de réunion et le personnel nécessaires au bon déroulement des travaux ainsi que tout document ou recueil de données probant. Les frais de logement et de transport ainsi que des indemnités journalières pour chaque expert seront pris en charge par l'ARES.

Profil des experts

Afin de garantir une diversité des points de vue ainsi qu'une objectivité scientifique, il est attendu de solliciter des personnalités issues du monde académique, de la recherche, des entreprises, des arts, de la société civile et du domaine des politiques de l'enseignement et de la recherche. Les experts ne doivent pas nécessairement être issus de la FW-B mais avoir une connaissance relative du paysage de l'enseignement supérieur de la FW-B ainsi qu'une bonne connaissance du français. Ainsi, le collège intégrera des experts extérieurs ne provenant pas de la FW-B et sera présidé par l'un d'eux.

Des invités participeront également aux réunions du collège afin de donner un éclairage spécifique étant donné leur participation récente ou encore d'actualité au paysage de l'enseignement supérieur et de la recherche de la FW-B.

L'ARES veillera à un équilibre entre les domaines desquels sont issus les experts extérieurs, à leur diversité de genre et à leur diversité géographique.